

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 13 mars 2023**DATE DE LA CONVOCATION**

03 mars 2023

*Nombre de conseillers en exercice :  
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 23

Suppléants votants : 1

Pouvoirs : 8

Total votants : 32

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE***Séance du 13 mars 2023***L'an deux mil vingt trois****Et le 13 mars à 18h30**Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.**Membres Titulaires présents :**

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS, Cécile JORY-JANVIER (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Gilles CLEMENT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan), Patrice DUCHET (Tour-en-Sologne).

**Membres Suppléants présents à voix délibérative :** Florence BARRAUD RODET (Thoury).**Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :**

Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-Sur-Cosson), Claire CAILLON a donné pouvoir à Cécile JORY-JANVIER (Huisseau-sur-Cosson), Christine MONGELLA (Maslives) a donné pouvoir à André JOLY (Chambord), Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord), Fabienne GENDRIER a donné pouvoir à Gérard CHAUVEAU (Montlivault), Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ a donné pouvoir à Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Elisabeth GUIBERTEAU a donné pouvoir à Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan).

**Membres Titulaires absents ou excusés :**

Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray), Stéphane FRIAUD, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan), Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

**Membres Suppléants présents sans voix délibérative :**

Monsieur Philippe GRANADOS (Crouy-Sur-Cosson).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord) a été désignée secrétaire de séance.

**Délibération 041-010-2023****Objet : Renouvellement du groupement de commandes UGAP pour la fourniture et l'acheminement d'électricité**

Monsieur le Président explique qu'afin d'accompagner les personnes publiques confrontées à la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV), l'UGAP a mis en œuvre depuis 2015, des dispositifs d'achat groupé d'électricité. L'UGAP organise des achats groupés importants regroupant plus de 3 000 bénéficiaires et 3,3 TWh (milliards de kWh).

En renouvellement du dispositif ELEC 3, l'UGAP prépare la mise à disposition d'un nouveau marché public ayant pour objet la fourniture, l'acheminement d'électricité et services associés : ELECTRICITE 2025.

Ce nouveau dispositif d'une durée de trois ans à compter du 01/01/2025, assurera la continuité de ELEC et concernera l'ensemble des sites (de « C5 » à « C1 »).

Pour satisfaire à ses obligations légales la Communauté de communes du Grand Chambord avait fait le choix, à trois reprises (en 2015, 2018 et 2021), de signer une convention avec la centrale d'achats UGAP afin que cette dernière mène en son nom et pour son compte, la procédure de passation du marché public.

Monsieur le Président indique que compte tenu de la complexité du sujet (expertise dans le domaine de l'énergie), il semble plus opportun de renouveler l'adhésion à la centrale d'achats UGAP ; ce dispositif permettrait de gagner du temps, de sécuriser les achats et réduirait les coûts directs et indirects des achats d'énergie.

Forte de son expérience, l'UGAP propose de passer un accord-cadre, conçu par des professionnels expérimentés, qui apporterait une sécurité technique, juridique et économique. Cette consultation respecterait les fondamentaux des marchés de l'énergie et du fonctionnement de la partie distribution-transport en monopole avec des règles s'imposant à tous les fournisseurs. Cela garantirait ainsi les bonnes réponses au vu des volumes massifiés tout en permettant un gain de temps de procédure pour la Communauté de communes et donc une économie globale. La Communauté de communes n'aurait qu'à suivre l'exécution des marchés subséquents.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- L'autoriser à signer la convention d'adhésion à ce dispositif pour les tarifs jaunes et verts ainsi que pour les tarifs bleus avec l'UGAP telle que présentée en annexe 2 ayant pour objet la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passé sur le fondement d'accord-cadre à conclure par l'UGAP ;
- L'autoriser à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer la convention d'adhésion à ce dispositif pour les tarifs jaunes et verts ainsi que pour les tarifs bleus avec l'UGAP telle que présentée en annexe 2 ayant pour objet la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passé sur le fondement d'accord-cadre à conclure par l'UGAP ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance



Madame Danièle DEBOUT

Le Président



Gilles CLEMENT